Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 17h04
Réference de l'AR : 054-200051134-20261015-2026_064-DE
Affiché le 19/10/2026 ; Certifié exécutoire le 19/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en exercice :.....40

Date de convocation :
9 octobre 2026

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 09/10/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :
Régis AUBERTEIN, Jean-Claude BAZIN, Hervé BERTRAND, Jérôme BURDUCHE, Vianney COLELA, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Nicolas GERARD, Christian GEX, Jean-François GUSTAW, Maurice HERIAT, Hervé LAHEURTE, Cyrille LE NAOUR, Michel MARCEL, Olivier MARTET, Damien MATHIVET, Nicole MILBACH, Christophe SONREL, Nicolas THOUVENIN, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX pouvoir donné à Hervé BERTRAND, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Philippe DANIEL, Eugéne PRINCIPE pouvoir donné à Vianney COLELA, Gaël THIRION pouvoir donné à Christian GEX, Yann DURAND titulaire de Nicole MILBACH, Renaud NOEL titulaire de Hervé LAHEURTE
Absents : Jean-Luc DEMANGE, Jacques LAMBLIN, Bernard MICLO
Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LAHEURTE

Membres présents.....22
Absents représentés.....6
Absents.....3
Votants.....26

Délibération 2026_064
MOBILITE - Modification du plan de financement de l'aire de repos d'Hénaménil

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
22	*4*	*26*	*0*	*0*	*0*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 19/10/2026 à 17h04
Réference de l'AR : 054-200051134-20261015-2026_064-DE
Affiché le 19/10/2026 : Certifié exécutoire le 19/10/2026

Vu la délibération n° 2026-018 du 18 février 2026 autorisant le PETR du Pays du Lunévillois a engagé les travaux de l'aire de repos cyclable d'Hénaménil et la demande subvention,

Il est proposé :

La Commission permanente de la Région Grand Est du 26 juin 2026 a adopté un nouveau règlement d'intervention en faveur de la mise en tourisme des itinéraires cyclables inscrits à la stratégie régionale d'itinérance.

Ce dispositif modifié prévoit un taux d'intervention pouvant aller **jusqu'à 30 % (**avec un plafond d'aide fixé à 50 000€) pour les projets situés à proximité des itinéraires phares tels que la halte cyclistes d'Hénaménil.

Par ailleurs, une majoration du **taux de 10% des dépenses éligibles**, dans la limite de 25 000 €, peut également être accordée aux **projets présentant des caractéristiques significatives en matière de durabilité**.

La délibération 2026-018 du 6/02/2026 prévoyant un plan de financement prévisionnel du projet de la halte cyclistes avec une aide de 20%, il convient de prévoir un nouveau plan de financement :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	%
Travaux et aménagements	35 000,00	Région Grand Est	14 000	40
		Autofinancement	21 000	60
TOTAUX	**35 000,00**	**TOTAUX**	**35 000,00**	**100,00**

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement
- **AUTORISE** le Président à demander une subvention auprès de le REGION GRAND EST
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions, leurs annexes, les avenants et tout document se rattachant au projet,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget annexe Mobilité 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 16 octobre 2026
Philippe DANIEL,
Président.

PETR Pays du Lunévillois